



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Convention de répartition des charges entre les utilisateurs du site de SOUFFLENHEIM.

Rapport n° CP/2014/298

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service stratégie immobilière

Résumé :

Les conditions d'utilisation du site du centre technique du Conseil Général de SOUFFLENHEIM sont modifiées. La présente convention a pour objet de préciser la nouvelle affectation des locaux et de répartir les charges afférentes entre les partenaires concernés.

Une convention datée du 14 avril 2008 avait réglé les modalités de gestion partagée du site du centre routier situé route de Drusenheim à SOUFFLENHEIM par ses différents utilisateurs, à savoir

- le Centre technique du Conseil Général
- la Direction interdépartementale des routes (DIR Est)
- l'ex-DDE devenue depuis Direction Départementale des Territoires (DDT)
- la Gendarmerie Nationale.

La DDT ayant récemment quitté le site, il est nécessaire d'abroger la convention du 14 avril 2008 et d'établir une nouvelle convention de répartition des charges de fonctionnement, d'entretien et de maintenance, tenant compte de l'ensemble des évolutions intervenues.

Les services du Département utilisent 41 % de la surface des locaux administratifs et la même proportion de locaux techniques.

Le projet de convention joint en annexe indique les clés de répartition entre les trois partenaires sur la base du prorata des surfaces utilisées et des prestations effectivement imputables à chacun, la Gendarmerie n'étant pas concernée par un certain nombre de postes de dépenses. De ce fait, la quote-part du Département varie entre 38 et 52 % selon les postes.

Le total des dépenses effectuées sur ce site en 2012 représentait un montant annuel de 40 000 € environ.

La nouvelle convention entrerait en vigueur avec effet du 1^{er} janvier 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide

- d'approuver la convention de répartition des charges entre les utilisateurs du site route de Drusenheim à SOUFFLENHEIM
- d'autoriser le président du Conseil Général à signer cette convention à conclure avec la Direction interdépartementale des routes (DIR Est) et la Gendarmerie Nationale.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL